

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 004 - 2016)

Rémis Fulgance DANDJINO

Ouagadougou, le 10 février 2016

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 10 février 2016,
en séance ordinaire, de 9 H 00 mn à 15 H 30 mn,
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian
KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu une communication orale,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I . DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté un décret portant organisation-type des départements ministériels.

Ce décret vise à améliorer la gestion de l'Administration publique burkinabè et à consolider son efficacité.

Son adoption permet la rationalisation des structures publiques et une meilleure gouvernance.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la situation critique du stock de livrets de passeports ordinaires burkinabè.

A cet égard, il a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour rendre disponibles les livrets de passeports ordinaires en vue de répondre à la demande.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier est relatif au décret modificatif portant création, composition et attributions de la Commission d'enquête indépendante (CEI) sur les événements des 30 et 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2014 pour faire la lumière sur les cas d'atteinte à la vie et à l'intégrité physiques des personnes.

Cette relecture permet de combler les lacunes du décret n°2015-1196/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MEF/MATD du 28 octobre 2015 à ses articles 3, 4 et 7 bis.

L'adoption de ce décret vise à doter la Commission d'enquête indépendante d'un texte de référence lui permettant d'accomplir efficacement ses missions.

Le second décret porte nomination des membres de la Commission d'enquête indépendante (CEI).

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier est relatif à la situation à mi-parcours de la mise en œuvre de la journée continue dans notre pays.

En attendant d'évaluer l'efficacité de cette mesure au terme d'une année d'expérimentation, le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre les dispositions appropriées pour améliorer les conditions de vie sur les lieux de travail.

Le Conseil a également insisté sur le respect scrupuleux des nouveaux horaires de travail, la ponctualité et l'assiduité des agents à leur poste. A cet égard, des mesures devront être prises par chaque département ministériel pour assurer un contrôle efficient à tous les échelons de l'Administration publique.

Le second rapport est relatif à la reprise des concours d'accès à la Fonction publique entachés de fraude et annulés en octobre 2015.

La reprise desdits concours au nombre de **12** sur **90** organisés en 2015, soit **787** postes sur **9773** ouverts, connaît de sérieuses difficultés au regard du temps écoulé et au risque de chevauchement des années de formation. Soucieux de préserver l'équité, la transparence dans l'organisation des concours et l'égalité des chances des candidats de la promotion 2015, le Conseil a décidé de la reprise desdits concours en les alignant sur ceux de 2016. En conséquence, les candidatures déjà enregistrées et les postes prévus en 2015 seront conservés et pourvus en supplément de ceux de 2016.

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier de prendre toutes les mesures de rigueur nécessaires, afin de prévenir la fraude sur les concours d'accès à la Fonction publique.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier est relatif à la Stratégie nationale de médecine et pharmacopée traditionnelles.

Cette Stratégie permet d'intégrer des pratiques traditionnelles et des médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle dans le système national de soins de santé au Burkina Faso.

L'adoption de ce rapport dote notre pays d'un référentiel d'orientation et de coordination dans le domaine de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.

Le second rapport porte sur la situation des écoles publiques et privées de santé et des structures de stages.

On dénombre entre 2005 et 2015, **41** écoles privées de santé (EPS) fonctionnelles et reconnues, **8** sites de formation de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) et **5** EPS en instance d'ouverture.

Pour l'année 2014-2015, **12 308** élèves des écoles publiques et privées de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes se sont ainsi retrouvés sur **291** structures de stage urbains extra et intra hospitalier, soit un ratio moyen d'une structure pour **42** élèves.

Cette situation engendre des difficultés liées entre autres à l'inadéquation entre le nombre de stagiaires et les structures de stage disponibles, à la présence massive d'élèves sur les lieux de stage et à l'insuffisance d'encadreurs qualifiés.

Sous ce rapport, le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les mesures idoines en vue d'assainir le secteur, notamment par le respect des règles de base indispensables à la création d'une école, le relèvement du niveau de formation et l'amélioration du cadre de formation des stagiaires.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le Conseil a adopté un rapport relatif au Plan de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition au titre de l'année 2016.

La production céréalière de la campagne agricole 2015/2016 est estimée à **4 535 939** tonnes, soit une hausse de **1,49%** par rapport à la campagne écoulée, de **0,96%** par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. Malgré cette situation stable, les conditions alimentaires seront difficiles pour les ménages pauvres et très pauvres.

Ce plan vise à renforcer la résilience des populations vulnérables en leur apportant une assistance alimentaire, à améliorer leur accessibilité aux produits alimentaires et à prendre en charge les enfants victimes de malnutritions sévères aiguës et modérées.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du Plan dont le montant s'élève à **trente milliards sept cent onze millions huit cent vingt quatre mille six cent dix (30 711 824 610) francs CFA.**

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la célébration de la 159^{ème} Journée internationale de la femme.

L'édition 2016, placée sous le thème : « **Entreprenariat agricole des femmes : obstacles, défis et perspectives** », vise la promotion de l'autonomisation économique des femmes à travers le développement de l'entrepreneuriat agricole des femmes.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les mesures nécessaires pour une organisation réussie de cette Journée internationale de la femme.

II. COMMUNICATION ORALE

II.1. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil une communication relative à la libération de Madame Jocelyn Elliot, suite à son enlèvement le 16 janvier 2016 à Djibo.

Le Conseil se félicite de cette libération et remercie le Président de la République du Niger et son gouvernement. Il salue la collaboration entre les deux pays qui a permis ce dénouement heureux.

Le Conseil encourage la poursuite de cette collaboration afin d'obtenir la libération de son époux, le Docteur Elliot, toujours aux mains de ses ravisseurs.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Sibiry **NEYA, Mle 110 113 V**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général adjoint de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Abdoul Aziz **GAMENE, Mle 110 109 F**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de la Garde de sécurité pénitentiaire du ressort de la Cour d'appel de Ouagadougou ;
- Monsieur Mahamoudou **MINOUNGOU, Mle 110 112 G**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de la Garde de sécurité pénitentiaire du ressort de la cour d'appel de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Karim **SOUGUE, Mle 59 950 C**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la Prison de haute sécurité ;
- Monsieur Abdoulaye **KEBRE, Mle 222 269 H**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Ousséni **OUEDRAOGO, Mle 113 375 X**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou ;
- Monsieur Seydou **BAGA, Mle 113 350 A**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Kongoussi ;

- Monsieur Hamidou **KABORE, Mle 113 356 L**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Dori ;
- Monsieur Eric **OUEDRAOGO, Mle 110 120 D**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Manga ;
- Monsieur Kalfa **MILLOGO, Mle 98 068 Z**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Djibo ;
- Monsieur Kusiele Bob-Zie Jean Wilfrid **MEDA, Mle 240 046 P**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Koudougou ;
- Monsieur Moussa **ZOMODO, Mle 59 954 L**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Fada N'Gourma ;
- Monsieur Madou **DRABO, Mle 113 370 X**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Dédougou.

Les personnes ci-après sont nommées membres de la Commission d'enquête indépendante :

Au titre du ministère de la Défense nationale et des anciens combattants

- Monsieur Mamadi **AOUBA**, Officier ;

Au titre du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique

- Monsieur Tézounoun Mathieu **KOHIO** ;
- Monsieur Célestin **FORGO** ;

Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure

- Madame Andréa Marie **KABORE/OUEDRAOGO** ;
- Monsieur Tama **YARO**, Commissaire de Police ;

Au titre du barreau

- Maître Batibié **BENAO** ;

Au titre de l'Union des familles des martyrs de l'insurrection populaire

- Madame Lallébila Christine **GNADA/OUOBA** ;

Au titre des Organisations de défense des droits humains

- Monsieur Pagomziri Alexandre **OUEDRAOGO** ;
- Monsieur Francis **ILBOUDO** ;

Au titre des Organisations de la société civile

- Madame Amina **TRAORE/OUEDRAOGO** ;
- Monsieur Assane Dramane **SANKARA** ;
- Maître Apollinaire **KYELEM**.

B. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

- Monsieur Panongbnéyan Pierre Emmanuel **OUEDRAOGO, Mle 41 017 H**, Professeur Certifié, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur de cabinet ;
- Monsieur Maneguedo Robert **OUEDRAOGO, Mle 22 404 V**, Ingénieur Agronome, 3^{ème} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;
- Monsieur Souleymane **OUEDRAOGO, Mle 22 361 X**, Chargé de recherche, Catégorie P3, 3^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Amadou **SIDIBE, Mle 74 837 V**, Enseignant/Chercheur, Catégorie P3, 2^{ème} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) ;
- Madame Bénédicte **OUEDRAOGO/AKOTIONGA, Mle 207 974 A**, Nutritionniste, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SE-CNSA) ;
- Monsieur Zacharie **SEGDA, Mle 10 762 X**, Chargé de recherche en agronomie, catégorie P3, grade terminal, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Bureau national des sols (BUNASOLS) ;

- Monsieur Denis **OUEDRAOGO, Mle 91 624 J**, Maître-assistant en Sciences économiques, catégorie P3, 1^{er} échelon, est nommé Directeur général du Centre agricole polyvalent de Matourkou (CAP-M) ;
- Monsieur Pon **BARRO, Mle 46 250 P**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances ;
- Madame Ramata **SAKANDE/DRABO, Mle 59 689 S**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Directrice des ressources humaines ;
- Monsieur Ouagarin Roger **SANKARA, Mle 244 962 K**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle ;
- Monsieur Ismaël **OUEDRAOGO, Mle 58 419 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Amidou **ZAGRE, Mle 35 096 N**, Professeur certifié, 1^{er} grade, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur de cabinet ;
- Monsieur Alassoun **SORI, Mle 33 948 N**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;
- Monsieur Bourahima **OUEDRAOGO, Mle 76 305 L**, Juriste, 1^{ère} catégorie, échelle C, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Abdélaziz Landry **SIDIBE, Mle 111 151 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances ;

- Madame Djénéba **DRABO, Mle 55 895 A**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice des ressources humaines ;
- Madame Djélika Somborigna **DRABO, Mle 244 966 G**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommée Directrice de la communication et de la presse ministérielle ;
- Monsieur Pousbila Evariste **ZEMBA, Mle 35 927 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

D. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Madame Françoise Alice **NIKIEMA/TIENDREBEOGO, Mle 46 217 E**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice des marchés publics.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Monsieur Karim **NAMOANO, Mle 92 946 N**, Administrateur du cinéma et de l'audiovisuel, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement

Rémis Fulgance DANDJINOU